

internet.mairie

Technologies de l'Information & Collectivités
LOCALES

Lettre bimensuelle

LES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE S'ENGAGENT DANS LA PROTECTION DES DONNÉES

L'association des maires de Meurthe-et-Moselle (ADM54) a signé un partenariat avec la Cnil, afin d'inciter ses membres (594 communes et 40 EPCI) à mieux respecter la loi informatique et libertés. **L'accord vise à informer les élus et les administrés** du département sur les droits relatifs à la protection de données, **et à accélérer la désignation de correspondants informatique et libertés** (Cil) dans les communes et les intercommunalités. L'ADM54 leur proposera notamment un audit de leurs fichiers afin de vérifier qu'ils sont conformes au texte. Elle diffusera aux collectivités les conseils et les décisions de la Cnil, leur proposera un module de formation et incitera les prestataires informatiques à adapter leurs logiciels à la loi, dont elle leur rappellera les termes. L'association d'élus s'est également engagée à **élaborer une charte du respect de la loi informatique et libertés qu'elle diffusera à ses membres**. La Cnil préviendra l'ADM54 des éventuelles modifications de la législation et lui offrira un service de **réponse rapide et personnalisée** aux demandes de conseils émises par les collectivités.

L'ARCEP LANCE UNE CONSULTATION SUR LE PRIX D'ACCÈS AUX FOURREAUX DE FRANCE TÉLÉCOM

L'Arcep reçoit jusqu'au 20 mai les commentaires sur son projet de décision relatif aux conditions économiques de l'accès aux infrastructures de génie civil de France Télécom (boucle locale). En connaissant ces tarifs, les opérateurs pourront engager les investissements nécessaires au déploiement de fibre optique sur tout le territoire. Le projet de l'Arcep prévoit un coût proportionnel au volume occupé dans les câbles optiques. **Ce qui signifie une tarification en fonction de la longueur de fibre, s'insurge l'Avicca** : "il faut évidemment d'autant plus de longueur que l'habitat est moins dense", précise l'association d'élus dans un communiqué. **Donc, un risque de pénalisation des zones de campagne** et, parallèlement, de baisse des coûts en ville... L'Avicca demande à l'autorité de régulation d'adopter une tarification à la ligne, indépendante de la longueur, pour couvrir les zones les moins denses.
www.arcep.fr

UN PROJET DE CHARTE SUR L'"OUBLI NUMÉRIQUE" EST SOUMIS À CONSULTATION

Conservation d'informations privées par les blogs et les réseaux sociaux, enregistrement de données à l'insu d'un internaute pour cibler ensuite des publicités adaptées à son comportement et à ses goûts... Ces pratiques courantes sont régulièrement dénoncées, notamment par la Cnil qui réclame l'instauration d'un *droit à l'oubli* sur internet. À l'initiative de la secrétaire d'État chargée de l'économie numérique, des ateliers planchent sur ce sujet depuis la mi-novembre. Les participants (avocats, associations, sites communautaires, parlementaires, ministères...) doivent élaborer un projet de **charte, par laquelle les** (suite p.4)

L'Afutt s'inquiète de la capacité du réseau mobile à supporter un accroissement de trafic

Numérisation généralisée (données, audio, vidéo, images...) et adoption massive des nouveaux modes de communication électronique augmentent le volume des informations transportées par les réseaux télécoms fixes et mobiles. L'Afutt — qui défend les utilisateurs de télécommunications depuis 40 ans — se demande si le réseau mobile sera capable d'absorber ces extensions d'usage, au risque de diminuer la qualité de service. En effet, les besoins des utilisateurs évoluent plus vite que la capacité d'y répondre et les opérateurs devront peut-être imposer des "classes de service" ; ce qui signifie que, s'ils souhaitent conserver une meilleure qualité, les usagers payeront alors davantage. Pour améliorer les réseaux et les rendre aptes à supporter les augmentations de trafic, l'Afutt propose de faire participer les fournisseurs de service aux dépenses indispensables d'entretien et de développement des infrastructures. Par ailleurs, dans son observatoire annuel, l'association montre une baisse générale (fixe, mobile et internet) des plaintes et insatisfactions d'usagers de 28% en un an, malgré la croissance continue du parc de téléphones mobiles et de terminaux d'accès à internet. Or, depuis 2005, les plaintes liées à internet augmentaient régulièrement. Cette année, ce sont celles liées au téléphone mobile qui se sont accrues de 6% ; sans doute un effet dû au développement de l'accès à internet sur les téléphones portables.
www.afutt.org

DANS CE NUMÉRO

- ▶ Lancer un projet de démat' p 2
- ▶ Antennes-relais et urbanisme p 3
- ▶ Un guide virtuel dans le Boulonnais p 4

RENDEZ-VOUS

VIDÉOSURVEILLANCE :

LE CENTRE SUPERVISEUR URBAIN

Comment faire vivre et évoluer un centre superviseur urbain ? C'est le thème du prochain séminaire de l'AN2V, le 20 mai, à Paris. Organisation, interopérabilité entre systèmes, passage au numérique, extension d'un dispositif... Gratuit pour les utilisateurs de systèmes de vidéosurveillance.

www.an2v.org

ARCHIVAGE DIGITAL

La huitième Conférence européenne sur l'archivage digital se déroulera du 28 au 30 avril à Genève. Programme accessible en quatre langues sur :

www.bar.admin.ch

MÊLÉE NUMÉRIQUE

Le 14^{ème} salon "mêlée numérique", dédié à l'innovation numérique, se déroule à Toulouse les 28 et 29 avril.

www.salon.meleenumerique.com

CONCOURS

INNOVATION TERRITORIALE 2010

Cent territoires innovants seront récompensés le 30 août à Aurillac (Cantal), lors de l'université d'été *Ruralitic*, dont *internet.mairie* est partenaire. Les dossiers doivent concerner l'une des catégories suivantes : e-education, Tic et développement économique territorial, e-tourisme, télétravail, Tic et développement durable, solidarité numérique, e-santé, e-démocratie. Inscriptions avant le 30 juin.

www.ruralitic.org

Evika Ruiz : 01 40 84 87 80 ou evika.ruiz@laroutedesterritoires.fr

DÉMAT'

BIENTÔT UN NOUVEAU GUIDE SUR LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

La direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie publie un projet de guide de la dématérialisation des marchés publics, de près de 70 pages. Il est possible d'adresser des suggestions sur ce texte jusqu'au 30 avril*.

http://www.economie.gouv.fr/themes/marches_publics/accueil-daj.htm

* concertation.daj@finances.gouv.fr

GREEN IT

Pourquoi lancer un projet de dématérialisation ?

Numériser les documents facilite les échanges. Toutefois, les Tic ont des impacts sur l'environnement et n'ont pas contribué à limiter la consommation de papier. Elles représentent donc un enjeu pour la modernisation et pour le développement durable.

Depuis dix ans, les documents numériques ont la même valeur juridique et la même force probante que le papier (art. 1108-1 du code civil). Pourtant, **les collectivités ont souvent conservé les procédures classiques, qui conduisent à imprimer et à stocker d'importants volumes de papier.** Dans un livre vert¹, Syntec informatique — syndicat professionnel des ingénieurs-conseils du secteur — attire aujourd'hui l'attention sur l'impact, positif et négatif, de l'informatique "verte" (*Green IT*) et émet un certain nombre de recommandations pour mener un projet de dématérialisation. Car, même si les communes numérisent de plus en plus en créant des téléprocédures², leurs processus de travail internes demeurent, le plus souvent, traditionnels.

INTÉGRER LA DÉMATÉRIALISATION À UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

En dématérialisant, on utilise moins de papier, mais on stocke les données dans des serveurs (les *data centers*) qui consomment énormément d'énergie et sont constitués de matériaux rares, souvent nocifs pour l'environnement et la santé. La consommation électrique provoquée par l'utilisation des Tic augmente d'environ 10% chaque année ; le matériel informatique crée des déchets électriques et électroniques (les DEEE) polluants et parfois toxiques. En outre, l'informatique n'a pas fait disparaître le papier : en France, on consomme en moyenne 0,8% de papier de plus chaque année ; en 2007, la demande a même augmenté de 2%. Pourtant, les Tic peuvent contribuer à l'amélioration de l'environnement, à condition de lancer un projet global, intégré à la stratégie de développement durable de la collectivité, et non de le cantonner au domaine informatique ; il doit prévoir, à côté de la réduction des supports papier, **la maîtrise des moyens électroniques.** Les efforts peuvent aussi se porter sur l'utilisation accrue de la visioconférence et, dans une certaine limite, du télétravail, pour limiter les déplacements et réduire ainsi la consommation d'énergie et les émissions associées de gaz à effet de serre.

MODIFIER LES MÉTHODES DE TRAVAIL DES AGENTS

La dématérialisation de processus implique une réorganisation : évolution de certains emplois grâce à l'automatisation des tâches et aux téléprocédures, intégration de nouvelles activités, nouvelles relations entre services... Ce qui entraîne une modification des méthodes de travail des agents, qu'il faut convaincre, par exemple, d'abandonner les habitudes de lecture sur papier — lire sur écran est moins confortable. Pour certains, l'essentiel du travail se déroulera sur ordinateur. Les chefs de service peuvent mieux suivre et piloter plus précisément les activités de leur équipe. Mais, en pa-

Dématérialiser ?

Dématérialiser un support consiste à **lui retirer son caractère physique, soit en numérisant des documents originaux** en papier, soit en les produisant, **dès l'origine, sous forme électronique.** La dématérialisation concerne également les échanges d'informations : flux de données ou processus associés à un métier. Elle entraîne certains bénéfices : réduction des coûts d'exploitation (double saisies, erreurs...), baisse des coûts de stockage et de transport de documents, diminution des manipulations et des frais postaux, gain de temps, statistiques en temps réel, traçabilité...

rallèle, **les agents redoutent la traçabilité, qu'ils ressentent parfois comme une intrusion dans leur travail quotidien.** La dématérialisation nécessite souvent de repenser et de modifier les processus. Même si on lui propose un travail plus valorisant, l'agent peut être destabilisé. Lorsque la collectivité entame un projet de dématérialisation, elle peut être par la suite amenée à l'étendre (courriers, factures, contrats, plans, photos...) et **se trouver ainsi face à un projet de plus grande ampleur que celui envisagé au départ.** Certains aspects techniques du projet doivent aussi être pris en compte : sécurité des systèmes, archivage pérenne, fiable et bon marché, risque de rematérialisation des documents... *"Pour le moment, le Green IT n'est pas un critère de choix informatique"*, précise Didier Plas, président du groupe Genitech. Cette entreprise, dont la plateforme de téléprocédures *e-Citiz* **permet aux collectivités de dématérialiser facilement et rapidement les formulaires**, montre l'exemple. Elle a adopté une charte développement durable interne, sur le papier et l'énergie. Elle n'utilise plus le papier pour sa propre gestion. Entre les 130 salariés, plus aucun courrier physique ne circule ; la paye et les demandes de congé sont dématérialisées. Chaque employé peut accéder, par un portail salarié, à son propre espace de données grâce à un serveur hautement sécurisé et il dispose d'une signature électronique *Certinomis*.

1- *"Dématérialisation, levier de développement durable"*, Livre vert, volume 1, Syntec informatique, 36 p., téléchargeable : www.syntec-informatique.fr
Trois autres volumes sont en préparation qui traiteront notamment le télétravail, la collecte et le recyclage des déchets, l'organisation des postes de travail et l'impression de documents, les logiciels et l'architecture du système d'information...

2- L'ordonnance 2005-1516 du 8 décembre 2005 fixe le cadre juridique des échanges électroniques dans le domaine public

3- www.e-citiz.com

Quelques conseils

Le Syntec propose quelques pistes pour réduire l'impact écologique des Tic.

► Le papier étant toujours très utilisé, autant **privilégier les achats de papier labellisé** : Apur (écolabel européen), FSC, NF environnement. Le papier peut être aussi choisi sans chlore ou recyclé, partiellement ou totalement. **Des indicateurs de suivi** peuvent mesurer l'évolution de l'utilisation du papier au sein de la collectivité : nombre d'impressions, volume d'achat... Ils sont également utiles pour **détecter les services qui sont réfractaires à l'utilisation accrue de l'informatique, ou pour communiquer aux agents les progrès réalisés.**

► Choisir les équipements informatiques (ordinateurs, serveurs, logiciels...) en intégrant des critères environnementaux, en particulier des labels (EnergyStar, TCO, Epeat...) et **adopter un dispositif de collecte et de gestion des déchets DEEE** par une filière professionnelle agréée.

► Afin de réduire la consommation d'énergie, **utiliser des logiciels de compression de données**, qui offrent des taux de compression d'environ 80% pour les bases de données et 20 à 50% pour les mails ; être attentif à la conception de l'architecture informatique et au choix des équipements pour qu'ils ne consomment pas trop d'énergie ; identifier les sources de consommation électrique des matériels informatiques, effectuer un audit énergétique du parc informatique...

► Valoriser les compétences des individus et recentrer leurs tâches sur les métiers auxquels ils apportent une expertise. Mettre au point des programmes d'accompagnement (formation, gestion de carrière, changement de poste...), mais aussi mesurer les impacts sociaux (bien-être au travail, absentéisme...).

► Évaluer l'impact du projet sur tous les services concernés et **adopter un dispositif d'aide au changement, en nommant par exemple un correspondant informatique** pour aider les agents à s'adapter à leurs nouvelles méthodes de travail.

TÉLÉPHONIE

LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE JUGE

INUTILE DE SOUMETTRE LES

ANTENNES À PERMIS DE CONSTRUIRE

Imposer le permis de construire pour les antennes-relais de téléphonie mobile n'apporterait aucun avantage à la réglementation actuelle et irait à l'encontre de la volonté de simplifier les autorisations d'urbanisme, selon le ministère de l'Écologie. **Mieux vaudrait améliorer la concertation préalable à l'implantation d'antennes** ; c'est pourquoi, depuis juillet 2009, un comité opérationnel nommé par la secrétaire d'État à l'Écologie en étudie les conditions. **Les pylônes sont déjà soumis à de nombreuses autorisations.** ► Quand ils sont visibles de l'extérieur, et modifient l'aspect d'un immeuble (toit ou murs), ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (art. R. 421-7 du code de l'urbanisme). Les antennes posées sur le sol sont soumises à déclaration préalable si elles dépassent 12 m de haut ou si elles nécessitent la construction d'un local technique de 2 à 20 m² ; lorsque le local est supérieur à 20 m², elles relèvent du permis de construire (art. R. 421-9 et R. 421-2 du code de l'urbanisme). Le code renforce ces obligations dans les sites classés et les secteurs sauvegardés.

LE MAIRE AUTORISE LES SERVITUDES

► Les antennes doivent aussi respecter le plan local d'urbanisme. ► L'opérateur doit établir une déclaration préalable auprès de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) ; elle vérifie, en particulier, que l'installation respecte les dispositions de protection de la santé et de l'environnement (art. L. 33-1 du code des postes et des communications électroniques). ► Les décisions d'implantation ne peuvent être prises sans l'accord de l'Agence nationale des fréquences qui vérifie la valeur des champs électromagnétiques. ► Enfin, en cas d'installation sur des propriétés privées, les exploitants bénéficient de servitudes, autorisées par le maire au nom de l'État (art. L. 48 et L. 45-1).

Question écrite n°07026, J.O. Sénat du 15 avril 2010, p.953

BOULOGNE-SUR-MER : LE NOUVEAU SITE PROPOSE UN GUIDE VIRTUEL

Sur son nouveau site internet, la communauté d'agglomération du Boulonnais (22 communes, 123 000 hab.) propose un guide virtuel, le personnage d'*e-Zabelle* (en référence au nom des femmes de marins-pêcheurs locaux). Tout au long de la visite, **cet avatar décrit vocalement les menus, explique à l'internaute où trouver les informations**, lui permettant de consulter plus facilement les différentes rubriques ; le site acquiert ainsi un aspect plus "humain". Le guide peut être activé ou désactivé en permanence. Accessible aux handicapés, le portail est structuré pour faciliter la navigation de tous les citoyens, qui peuvent également écouter les informations : **une voix de synthèse lit les pages de contenus**. Il est également possible de les télécharger au format MP3 pour les écouter ultérieurement. Une vidéothèque rassemble les reportages et les magazines sont présentés pour être feuilletés comme de véritables journaux en papier. Pour faciliter les recherches, **un serveur du moteur Google scrute l'ensemble des sites de l'agglomération** : centre national de la mer *Nausicaa*, tourisme, Boulogne-emploi... **Une borne d'accès, reliée à ces six sites, est accessible gratuitement dans les locaux de la collectivité**, pour les citoyens qui ne disposent pas d'un accès internet. Le cahier des charges, le développement technique et la conception graphique ont été réalisés par les services internes. Seules la création de l'avatar et la conception du moteur de recherche ont nécessité l'appui de prestataires.... Le site boulonnais relève de l'appel à projet européen *Areca* (Amélioration des relations élus-citoyens-administration). D'un montant de plus de 195 000 €, il a ainsi bénéficié de plusieurs subventions : fonds Feder européens (97 500 €), conseil régional Nord-Pas-de-Calais (39 000 €).

www.agglo-boulonnais.fr

LAGNY-SUR-MARNE SE DOTE D'UN MOTEUR DE RECHERCHE LOCAL

Comment trouver immédiatement un produit ou un service local sur internet ? Sur les moteurs de recherche traditionnels, les réponses se perdent dans la masse d'informations et de nombreux commerçants ne sont pas référencés. Le maire de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne, 20 000 hab.) a donc décidé de créer un **moteur de recherche dédié aux activités locales**. Il référence plus de 900 "annonceurs" : artisans, associations, commerçants, services publics, événements... Tous ont été invités à remplir une fiche, avec leurs coordonnées précises et les mots-clefs détaillant leur activités. Un identifiant et un mot de passe leur permettent d'effectuer toute modification, d'ajouter des photos ou des vidéos... Le taux de retour de ces questionnaires a été très important ; la commune crée elle-même les listings d'adresses de ceux qui n'ont pas répondu. Il suffit de se connecter sur ce site, qui s'appuie sur une carte *Google Maps*, pour accéder aux **informations**

géolocalisées. La recherche peut porter sur près de 3 850 mots-clefs qui s'affichent, au fur et à mesure que l'internaute tape sa requête, en fonction des premières lettres saisies. **La liste de résultats propose les thèmes correspondant au mot-clef** ; par exemple, pour "voiture" : assureurs, concessionnaires automobiles, garages, magasins de jouets de la ville. Le service a été créé en quelques mois seulement, avec l'agence Nuxia, spécialisée en systèmes d'information. Elle a aidé la commune, notamment, à affiner les filtres de recherches pour permettre aux internautes d'utiliser les déterminants ("le", "de", "à"...). **Créer un tel site et le mettre à jour prend beaucoup de temps** ; la ville, qui en assure l'hébergement et la maintenance, recrute une personne dès la fin avril pour s'en occuper. Une large communication (affichage, abribus, bulletin municipal, presse, site internet, référencement sur d'autres sites...) apporte une bonne notoriété à *toulagny.com*, qui reçoit environ 2 000 visites par mois (4 000 en mars à la suite d'une nouvelle campagne d'affichage). Ce site, qui met en valeur les activités locales, intéresse toute l'agglomération de Marne-et-Gondoire, dont Lagny est la ville-centre, et qui compte 56 000 habitants pour 15 communes.

www.toulagny.com - www.nuxia.fr

PARIS TESTE DES CABINES MULTIMÉDIA

Pendant six mois, Paris expérimente douze nouvelles cabines de rue conçues par France Télécom - Orange et JC Decaux. Leurs fonctions sont multiples : accès à internet, consultation et envoi de mails (services gratuits au départ, avec une durée de connexion limitée à dix minutes, qui deviendront payants), recherche de services proches de la cabine : restaurants, cinémas, pharmacies, musées, hôtels, métros, stations *Vélib'*... Il sera également possible de téléphoner grâce à la technologie *VoIP* (téléphone par internet) qui offre une qualité de son parfaite, au même tarif que dans les cabines téléphoniques actuelles. Les dispositifs seront testés dans des quartiers touristiques, résidentiels, étudiants et commerçants. En fonction des résultats de l'expérience, **ces cabines pourraient être installées dans les grandes agglomérations dès 2012**.

www.orange.com/cabine

"OUBLI NUMÉRIQUE" (SUITE DE LA P.1)

professionnels s'engageraient à respecter certaines bonnes pratiques. Cette charte aurait deux objectifs : **faciliter la suppression, par un internaute, de ses données personnelles** lorsqu'elles sont publiées par un tiers et qu'elles peuvent lui porter un jour préjudice ; **améliorer l'information sur la collecte des traces de navigation (cookies)** et l'utilisation qui en est faite. Une deuxième série de réunions permettra de définir les points sur lesquels les gestionnaires de sites pourront accepter de s'engager. Les propositions de bonnes pratiques sont soumises à consultation publique jusqu'au 31 mai : www.prospective-numerique.gouv.fr

internet.mairie

Technologies de l'information et collectivités locales

Directeur de la publication : Guy Sorman. Rédaction : Martine Courgnaud - Del Ry Tél. 01 45 08 53 61

13, rue d'Uzès - 75002 Paris - Abonnements : Françoise Coudray. Tél. 02 32 46 16 90

Vente sur abonnement : 22 numéros : 298 euros T.T.C. - Imprimerie du Moniteur - 27230 Plencourt.

Commission paritaire : 0411 I 79252. ISSN : 1299-1996. www.internetmairie.com

Encarts jetables suivant les éditions